Le service Actions Éducatives vous informe



Dérogation scolaire ou

Retour secteur

Démarche à effectuer :

 Soit **dans l'Espace citoyen** sur le site de la Ville **www.villdegarges.fr** / Mes services / Enfance/ Ecoles/ Espace citoyen /Créer mon espace / Rubrique « Mes démarches » choisir Dérogation scolaire / retour secteur (avec dépôt des pièces justificatives),

 Soit par **courrier motivé avec pièces justificatives** à l'adresse suivante : Mairie de Garges-lès-Gonesse - Service Actions Educatives—Direction de l'Enfance

8, place Nelly OLIN, 95140 Garges-lès-Gonesse,

 Soit en **se présentant au guichet unique de la Direction des Services à la population - A la Mairie**

Justificatifs à fournir :

Demande de dérogation scolaire :

Motifs principaux :

- *Motif médical : joindre le certificat médical et courrier explicatif,*
- *Regroupement de frères et/ou sœurs (pas de justificatif à fournir),*
- *Motif exceptionnel de garde d'enfants :*

Soit nourrice agréée, joindre une photocopie de l'agrément et courrier explicatif ,

Soit membre de la famille : joindre dernière fiche de paie des deux parents, justificatif de domicile de moins de 3 mois du membre de la famille, ainsi que sa pièce d'identité, et un courrier explicatif.

Demande de retour secteur *:*

Joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois à la nouvelle adresse.

* *Toutes les données communiquées pour ce traitement sont utilisées par les services de la Mairie et les directions scolaires.*

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

GARGES Forte & fière

Ville amie des enfants

villedegarges.fr